



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066462-20210505-D2021135-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2021

Publication : 07/05/2021

DEPARTEMENT DE L'EURE
INTERCO NORMANDIE SUD EURE
84, Rue du Canon
27130 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

N° D2021-135

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 21 avril 2021

Nombre de Conseillers

En exercice : **71**

Présents : **47**

Pouvoirs : **18**

Votants : **65**

pour : 65

contre : 0

abstention : 0

L'an deux mil vingt et un, le 21 avril à 18h30, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 15 avril 2021, s'est réuni en séance publique dans la salle des fêtes de Breteuil, sous la présidence de M. Jean-Luc BOULOGNE

Étaient présents :

MM. AMIGON, BACCARO, Mme BAUDOUIN, M. BENSALAH, Mme BIQUET, M. BODEY, BOUCHERIE, BOUDEYRON, BOULOGNE, BOURLON DE ROUVRE, BRAULT, BRISSET, M. CHATEAUGIRON, M. CHERON, Mme CORMIER, M. CORNET, M DE SELLE DE BEAUCHAMP, DEPRESLE, M. DHAESE, DHEYGERS, DOUBLET, Mmes ENAUX, FRANCHET, GICQUIAUD, M. GOSSET, GOUTTEFARDE, GRUDE, GUITTON, MM. LANOS, LEBON, Mmes LEFORT, LEPELTIER, MARTIN, M. MORIERE, Mme. NOEL, M. OBADIA, PETITBON, POURVU, PRIVE, Mme REBER, MM. REY, RIVEMALE, ROMERO, Mme SAS, M. SURMULET, M. VANDEWALLE, WOHLSCHLEGEL.

Excusés :

M. AUFFRET, BAÏSSAS, Mme BONNARD (pouvoir M. LEBON), M. BONTE (pouvoir Mme GICQUIAUD), Mme BOUCHER (pouvoir Mme DEPRESLE), M. BRUNET (pouvoir M. PRIVE), Mme BULARD (pouvoir M. CHERON), Mme CHAUVIERE (pouvoir M. ROMERO), Mmes CHOISSELET, COMPAGNON (pouvoir Mr BOUDEYRON), DE TOMASI (pouvoir M. GUITTON), Mmes DELHOME (pouvoir M. PETITBON), DERYCKE (pouvoir M. LEBON), DESNOS (pouvoir Mme MARTIN), DUMOUTIER, Mme GOUGIS, M. JOUSSET (pouvoir M. PRIVE), M. LAINE, M. LOUVARD (pouvoir M. AMIGON), Mme MOUTONNET, M. NOEL (pouvoir M. CORNET), OSMOND (pouvoir M. OBADIA), M. PROVOST (pouvoir M. GUITTON), SAMON (pouvoir M. PETITBON), Mme TOPART (pouvoir M. DHAESE).

Secrétaire de séance : Jean-Claude SURMULET

**COMPETENCES HUMAINES – Recrutement d'un vacataire au service Transport Scolaire en 2021
– Modification du tarif horaire**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avis du Comité Technique réuni le 14 décembre 2020, le conseil communautaire du 16 décembre 2020 autorisait Monsieur le Président à recruter un vacataire pour effectuer l'organisation du transport scolaire et vérifier l'application des règles sanitaires et de sécurité (dotation d'une capacité de transport) et pour une durée de sept mois (du 2 janvier au 6 juillet 2021)

Il était proposé que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 25 €. Il convient de porter le taux horaire brut à 26.67 euros.

Les membres du comité technique ont émis un avis favorable, à l'unanimité, le 22 mars 2021,

Les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget.

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

ACCEPTE de modifier et remplacer la délibération N° D2020-192 prise le 16.12.2020.

AUTORISE Monsieur le Président à recruter un vacataire pour une durée de 21 heures mensuelles à raison de 3 journées de travail (dont une journée en télétravail) par mois du 2/01/2021 au 6 juillet 2021.

FIXE la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire brut de 26.67 € et donc d'établir un avenant au contrat pour prendre en compte ce nouveau tarif au 2/1/2021.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Jean-Luc BOULOGNE

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le

07 MAI 2021



A handwritten signature in black ink over a blue circular stamp. The stamp contains the text "INTERCO NORMANDIE SUD OURE" and a central emblem.